

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE - Liberté, Egalité, Fraternité

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de présents : 20

Nombre de procurations : 4

Nombre de votants : 24

Pour : 24

contre : 0

Abstentions : 0

Objet de la Délibération :

**DE202406041**

**Tarifs salles communales**

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-cinq juin, le Conseil Municipal de la Commune de **VAL-REVERMONT** s'est réuni à 20 h 00 au nombre prescrit par la Loi à la Mairie de TREFFORT, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Monique WIEL

Secrétaire de séance : Alain MONCEL

Convocation et affichage du 20 juin 2024

Membres présents : AGOSTINI Nathalie, ALLEHAUX Dominique, CARON Laetitia, CHABERT Frédéric, CORDENOD Jean-Paul, DUCREUX Florence, DUTEL Frédéric, GAUGE Jacques, JOLY Olivier, MARECHAL Robert, MEUROU Frank, MONCEL Alain, PARRAIN Noël, PONCIN Elisabeth, PUDDU Maryse, PUVILLAND Christophe, REVEL Jean-Louis, SERVIGNAT Hervé, TEISSIER Hélène, WIEL Monique.

Excusés : ADIER Emmanuelle, BULIN Bérangère (pouvoir à L. CARON), CATHERINE-BONNICI Julie (pouvoir à F. CHABERT), HARNAL- BEREIZIAT Maryline (pouvoir à C. PUVILLAND), LEBOEUF Jean-Luc, THEVENARD Béatrice (pouvoir à E. PONCIN).

Suite à des incohérences concernant les mises à disposition des salles pour les assemblées générales des associations de la commune.

Madame le Maire propose de modifier le tableau des tarifs de location des salles pour les assemblées générales :

- Mise à disposition gratuite pour les associations ayant des activités sur la commune, organisant des manifestations sur la commune, ayant des adhérents sur la commune, même si le siège social se situe sur une commune voisine.

Le Conseil Municipal propose également de modifier la mise à disposition gratuite des salles aux associations une fois par an, afin que la mise à disposition soit totalement gratuite (aucune demande de participation « forfait avec en sans repas »), selon tableau joint.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve la mise à disposition gratuite des salles de la commune pour les assemblées générales** des associations ayant des activités sur la commune, organisant des manifestations sur la commune, ayant des adhérents sur la commune, même si le siège social se situe sur une commune voisine, **aucune demande de participation (forfait avec ou sans repas ne sera appliquée),**
- **Approuve la mise à disposition gratuite des salles aux associations une fois par an**, ayant des activités sur la commune, organisant des manifestations sur la commune, ayant des adhérents sur la commune, même si le siège social se situe sur une commune voisine, **aucune demande de participation (forfait avec ou sans repas ne sera appliquée).**

Le Maire

Monique WIEL



Le secrétaire de séance

Alain MONCEL

Mairie de Treffort en préfecture  
001-200057347-20240712-DE202406041TARI-DE  
Date de télétransmission : 12/07/2024  
Date de réception préfecture : 12/07/2024





Utilisateurs	Salle des fêtes de Treffort : 300 personnes à table, 400 assises 14 Place du Champ de Foire						Salle des fêtes de Pressiat : 90 personnes 246 Route du Revermont		Salle des Remparts à Treffort : 80 personnes à table, 140 assises Rue du Champ de Foire				Presbytère de Cuisiat 50 personnes à table 51 Rue Principale	
	Spectacle avec intervenants	Spectacle d'association	Location 1 journée en semaine du lundi au vendredi hors fériés	Location 2 week-end ou semaine)	Location 1 journée en semaine du lundi au vendredi hors fériés	Supplément service repas*	Location du bar : 1 journée en semaine du lundi au vendredi hors fériés	Location 1 journée en semaine du lundi au vendredi hors fériés	Location 2 week-end ou semaine)	Conférence	Location 1 journée en semaine du lundi au vendredi hors fériés	Location 2 week-end ou semaine)	Location 1 journée en semaine du lundi au vendredi hors fériés	Location 2 week-end ou semaine)
Association ou entreprise de la commune de Val-Revermont	315 €	190 €	430 €	300 €	100 €	100 €	100 €	Participation aux frais : forfait de 70 € avec repas 40 € sans repas	Gratuit (forfait)	175 €	250 €	175 €	Participation aux frais : forfait de 70 € avec repas 40 € sans repas	Gratuit (forfait)
Associations ou entreprise hors commune	600 €	330 €	735 €	500 €	100 €	100 €	100 €			245 €	350 €	245 €		
Habitants de la commune			430 €	300 €	100 €	100 €	100 €			175 €	250 €	175 €	150 €	100 €
Habitants hors commune			600 €	420 €	100 €	100 €	150 €			250 €	350 €	245 €		
Mise à disposition gratuite de la salle avec forfait pour les associations confondues 1 fois/an			Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit			Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Mise à disposition gratuite de la salle pour les associations communales pour les assemblées			Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit			Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit

\* Les repas couvrent la mise à disposition de la vaisselle et usage de la cuisine  
 Les repas couvrent 400 € pour les salles des fêtes de Treffort et de Pressiat / Caution de 500 € pour les salles des Remparts et du Presbytère  
 Les repas de ménage rendues nécessaires pour remettre la salle en état seront facturés 40 € de l'heure  
 Sur demande de presse et si aucune réservation n'est faite, la salle L'homont est mise à disposition gratuitement avec la location de la salle des Remparts  
 Le remplacement de matériel déterioré ou perdu sera facturé selon tarif  
 Pour les organismes communautaires : GBA, BDP, Théâtre de Bourg : gratuité des salles si entrée gratuite, et forfait participation aux frais si entrée payante



Le Maire,

Annexé à la délibération DE202406041 du 25 juin 2024